

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 2024-12 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT ET 2024-23 SUR LES SUBVENTIONS AUX SDC – EXERCICE FINANCIER 2025

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée :

- **QUE** lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté les règlements suivants :
 - Règlement 2024-12 – *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2025*;
 - Règlement 2024-23 – *Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial – Exercice financier 2025*;
- **QUE** ces règlements entreront en vigueur en date du **1^{er} janvier 2025**;
- **QUE** ces règlements seront disponibles à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 20 décembre 2024.

La secrétaire d'arrondissement,
Me Karen Loko



CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 2024-12 ET 2024-23

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie que, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), l'avis public ci-dessus a été publié le 20 décembre 2024 sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 20 décembre 2024.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko